



Décision de retrait de l'autorisation de mise sur le marché d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) n° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le règlement d'exécution (UE) n° 540/2011 de la Commission du 25 mai 2011 portant application du règlement (CE) n° 1107/2009 du Parlement européen et du Conseil, en ce qui concerne la liste des substances actives approuvées,

Vu le règlement d'exécution (UE) 2025/2027 de la Commission du 9 octobre 2025 modifiant le règlement d'exécution (UE) n° 540/2011 en ce qui concerne la période d'approbation de la substance active penthiopyrade,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

*Vu l'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique **RAMPART***

de la société

MITSUI CHEMICALS AGRO INC

numéro de dossier

n°2025-2636

Considérant que l'approbation de la substance active penthiopyrade contenue dans le produit, expire le 31 octobre 2025 conformément au règlement (UE) n° 540/2011 susvisé,

Considérant que les conditions de l'article 29 du règlement (CE) n°1107/2009 ne sont donc plus respectées,

L'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique désigné ci-après **est retirée en France, à compter du 31 octobre 2025**, dans les conditions précisées dans la présente décision.



Informations générales sur le produit

Nom du produit	RAMPART
Type de produit	Produit de référence
Titulaire	MITSUI CHEMICALS AGRO Inc 1-19-1 Nihonbashi Chuo-ku 103-0027 TOKYO Japon
Formulation	Suspension concentrée pour traitement des semences (FS)
Contenant	435,9 g/L - penthiopyrade
Numéro d'intrant	279-2018.02
Numéro d'AMM	2200060
Fonction	Fongicide
Gamme d'usage	Professionnel

Conditions générales de retrait

Date de retrait	31/10/2025
Date limite pour la vente et la distribution	30/04/2026
Date limite pour le stockage et l'utilisation des stocks existants	31/10/2026

A Maisons-Alfort, le 23/10/2025

DocuSigned by:

 AE281A955A42454...

Charlotte Grastilleur
 Directrice générale déléguée
 en charge du pôle produits réglementés
 Agence nationale de sécurité sanitaire
 de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)